

## PROJET DE PLAN D'ACTION pour L'AFSEC

**2010-2013**

### APERCU DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE L'AFSEC

A) Activités préparatoires: 2008/9 .....	2
1. Activités accomplies.....	2
2. Activités en attente .....	2
B) Activités opérationnelles: 2010- 2013.....	3
1. Elaboration des procédures opérationnelles pour les travaux techniques de l'AFSEC .....	3
2. Elaboration d'une stratégie globale de normalisation/ harmonisation .....	3
Le comité de gestion pour développer cette stratégie après l'atelier 10-11 août 2010 .....	3
3. Atelier sur les priorités d'harmonisation dans le domaine de l'approvisionnement électrique ..	3
4. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les CER .....	4
5. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les organismes de normalisation régionaux et internationaux .....	4
6. Formation et renforcement des capacités.....	4
7. Formation des Comités techniques de l'AFSEC .....	4
8. Formation du Comité d'évaluation de la conformité de l'AFSEC et définition de son champ/tâches initiales .....	5
9. Elaboration de réglementations pour l'adoption de normes approuvées par l'AFSEC comme base pour la réglementation technique qui sera promulguée par les structures compétentes de l'UA.....	5
10. Réunions formelles .....	5
C) considérations financières.....	6
C.1 Résumé du budget/ plan financier pour 2009 -2011 .....	6
C.2 Proposition de structure /classement des membres du Secrétariat .....	6

## **A) Activités préparatoires: 2008/9**

Le plan d'action triennal initial approuvé par l'Assemblée générale constitutive a été reconsidéré, et les activités qui ont été accomplies ou en voie d'accomplissement sont indiquées ci-dessous.

### **1. Activités accomplies**

- Assemblée générale constitutive 26-28 février 2008, Accra, Ghana
  - Approbation des statuts et du Règlement intérieur
  - Election des responsables [Président, Vice-présidents
  - Identification des membres fondateurs [comités nationaux existants et à mettre en place] et leurs représentants officiels
  - Identification des membres affiliés et leurs représentants officiels
  - Approbation de la structure des cotisations
  - Mise en place du comité de direction
  - Désignation d'un secrétaire exécutif [note: à temps partiel]
- Financement
  - Facturation des membres fondateurs (3 sur 10 ont payé pour 2008)
  - Libération des fonds de démarrage pour 2009, à partir de l'AFREC
- Liaisons
  - Accord de coopération entre la CEI et l'AFSEC signé en oct. 2009

### **2. Activités en attente**

- Election du trésorier
- Etablissement du Siège de l'AFSEC
  - Invitation aux Etats africains pour abriter le Siège de l'AFSEC
  - Sélection / décision
  - Recrutement/détachement du personnel du secrétariat
  - Mise en place du bureau du secrétariat
- Financement
  - Demandes de financement/donations pour les projets à venir [voir par exemple sections 8 et 9]
  - Recouvrement des cotisations impayées (7 membres fondateurs)
- Rédaction finale et approbation de la Charte entre l'AFREC et l'AFSEC
- Examen des statuts à harmoniser avec la Charte. (Ratification de tout changement requis lors de la prochaine AG).
- Texte officiel des Statuts et du Règlement intérieur et traduction dans toutes les langues officielles de l'UA.

## **B) Activités opérationnelles: 2010- 2013**

### **1. Elaboration des procédures opérationnelles pour les travaux techniques de l'AFSEC**

Il s'agit d'une des premières tâches assignée au futur comité de direction. Les procédures devraient s'inspirer de celles de la CEI et des procédures déjà en cours dans les sous-régions, comme par exemple les procédures d'harmonisation de SADCSTAN, qui constituent la base du Modèle d'harmonisation des normes pour l'Afrique (ASHAM) proposé par l'ARSO. Un projet sera distribué aux membres par le Secrétaire exécutif, début 2010, pour adoption lors de l'AG ultérieure. (Voir AFSEC/GA-02, présenté à l'Atelier 10 au 11 août 2010)

### **2. Elaboration d'une stratégie globale de normalisation/ harmonisation**

La stratégie devrait prendre en considération des questions telles que :

- Qu'a-t-on réalisé jusque-là en termes d'harmonisation dans les sous-régions et entre les services de l'électricité en particulier
- Quelles normes de la CEI (ou d'autres normes électrotechniques) sont utilisées ou ont été adoptées par les pays africains: tenant précisément compte des normes choisies par les pays participant au Programme des pays affiliés à la CEI
- Quels sont les comités de la CEI dans lesquels les pays africains activent, à l'effet de partager ces informations avec les membres de l'AFSEC.

Le comité de gestion pour développer cette stratégie après l'atelier 10-11 août 2010

### **3. Atelier sur les priorités d'harmonisation dans le domaine de l'approvisionnement électrique**

Sont attendues des contributions des entités suivantes

- UPDEA
- Pools énergétiques
- Groupements sous-régionaux [CEDEAO, SADCSTAN/PIESA, etc.]
- Parties prenantes en général
- Régulateurs, fabricants, ministères, à travers les comités nationaux
- AFREC

Il est suggéré que cet atelier coïncide avec la prochaine AG, et soit organisé en collaboration avec les parties prenantes dans le secteur de l'énergie électrique en Afrique, en particulier les pools énergétiques africains qui ont été invités à rejoindre l'AFSEC comme membres affiliés.

Les listes des normes de la CEI déjà adoptées ou en cours d'adoption comme normes nationales par les organismes de normalisation nationaux africains [ résultant de l'étude indiquée dans la section 2.) devraient être comparées pour voir s'il existe un noyau de normes que l'on peut considérer comme harmonisées de facto même si elles ne sont pas formellement reconnues comme tel. Les normes adoptées comme normes nationales dans les pays africains, à travers le programme des pays affiliés de la CEI en particulier peuvent servir de base pour un éventuel programme d'harmonisation de l'AFSEC.

Résultant de l'atelier, un programme de travail initial sera mis au point pour l'adoption de normes spécifiques de la CEI, et pour l'adaptation des normes de la CEI aux conditions africaines ; une telle adaptation s'étant déjà avérée nécessaire dans un ou plusieurs pays africains. Ce programme de travail initial servira de base aux activités des comités techniques spécifiques. Un projet de structure des comités techniques a été élaboré par le Président de l'AFSEC pour examen.

#### **4. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les CER**

La coopération avec les CER est nécessaire pour assurer l'échange d'informations et de programmes de travail et, le cas échéant, faire en sorte que les actions entreprises au niveau sous-régional soient éventuellement élevées à un niveau continental à travers l'AFSEC. Des représentants des CER seront invités à la prochaine AG, à l'effet de préparer des accords de coopération ultérieurement.

#### **5. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les organismes de normalisation régionaux et internationaux**

##### **La CEI**

L'accord de coopération entre la CEI et l'AFSEC a été signé lors de la Réunion générale de la CEI, en octobre 2009. Comme c'est le cas avec d'autres organismes régionaux de normalisation, un accord de coopération avec la CEI facilitera l'accès aux ressources de la CEI et la participation aux événements de celle-ci, et assurera la reconnaissance internationale en cours de l'AFSEC.

##### **Le CENELEC**

Le CENELEC, organisme de normalisation électrotechnique en Europe, est probablement l'organisme régional le plus avancé et le plus rigoureusement structuré dont l'AFSEC peut grandement profiter en termes d'expérience, notamment le mécanisme des normes d'application obligatoire à travers les réglementations de l'Union Européenne.

##### **L'ARSO**

Une reconnaissance officielle de l'AFSEC par l'ARSO, en tant qu'organisme chapeautant la coordination des normes africaines est opportune. Plus de concertation avec l'ARSO sera initiée avant la prochaine AG de l'AFSEC.

#### **6. Formation et renforcement des capacités**

Il sera nécessaire d'organiser des formations pour familiariser les membres des CT de l'AFSEC et ceux du comité de direction avec les principes et processus de normalisation.

Le Secrétaire général de la CEI a déjà annoncé l'intention de la Commission d'offrir des ressources pour une telle formation.

La formation du personnel recruté au Secrétariat permanent devrait également être assurée, en fonction des compétences et de l'expérience des personnes sélectionnées. Le lancement de cette formation dépend de l'établissement du Siège de l'AFSEC et ne sera probablement pas requise avant 2011.

#### **7. Formation des Comités techniques de l'AFSEC**

Les recommandations concernant la formation des comités techniques (CT) seront issues de l'atelier proposé dans la section 3, et la décision reviendra au comité de direction. La proposition du Président de l'AFSEC est jointe pour examen.

Les présidents et secrétariats des comités seront sélectionnés parmi les membres conformément aux statuts [y compris les membres affiliés].

## **8. Formation du Comité d'évaluation de la conformité de l'AFSEC et définition de son champ/tâches initiales**

Conformément aux statuts, la Président du Comité est le deuxième vice-président élu. Le secrétariat sera sélectionné conformément aux statuts.

Les premières tâches du comité d'évaluation de la conformité pourraient comprendre par exemple:

- L'élaboration d'une base de données consolidée sur les moyens d'essais existant en Afrique pour les produits électrotechniques.
- L'identification des accords de reconnaissance mutuelle existants, s'il y en a, et ceux encore nécessaires.
- L'établissement d'une relation formelle avec AFRIMETS [Système Intra-Africain de Métrologie].
- L'identification des lacunes et des besoins et la manière de les prendre en charge.
- Les organismes d'homologation : ce qui existe au sein des Etats membres et quels sont leurs mandats.

Le développement de la base de données sur les moyens d'essais pourrait être réalisé par ou avec l'assistance du secrétariat et la collaboration avec AFRIMETS. Il est proposé d'inclure dans le budget pour 2011. Des financements de bailleurs de fonds et l'utilisation d'un consultant pourraient être nécessaires si le travail dépasse les ressources du secrétariat et des membres.

## **9. Elaboration de réglementations pour l'adoption de normes approuvées par l'AFSEC comme base pour la réglementation technique qui sera promulguée par les structures compétentes de l'UA**

Déjà lors de la conception de l'AFSEC, il avait été indiqué qu'une normalisation effective dans certaines régions pourrait nécessiter l'application obligatoire des normes à travers les structures de la CUA. Un projet de réglementation a déjà été mis au point pendant le travail initial d'établir AFSEC (AFSEC/GA2-08).

Un projet est proposé en collaboration avec les commissions compétentes de la CUA et de l'ARSO, pour développer les réglementations adéquates de l'UA relatives aux normes obligatoires et les soumettre pour approbation.

Le budget y afférent sera établi en 2011. Les bailleurs de fonds et l'utilisation d'un consultant pourraient être sollicités si le travail dépasse les ressources du secrétariat.

## **10. Réunions formelles**

Différentes réunions requises pour le fonctionnement de l'AFSEC seront organisées, sur la base des dispositions contenues dans les statuts, et en fonction des besoins exprimés dans le programme de travail détaillé.

Plus précisément:

- Les réunions des Comités Techniques et du Comité d'Evaluation de la Conformité  
Les réunions se tiendront en fonction de leurs programmes de travail spécifiques

- La deuxième réunion du Comité de direction et la deuxième Assemblée générale :
- La troisième réunion du Comité de direction

Les invitations pour abriter la 3ème Assemblée générale de l'AFSEC devraient être lancées lors de la 2ème AG, en 2010 {La tenue de l'AG sur une base annuelle pourrait être reconsidérée, l'alternative pouvant être une fois tous les deux ans et la prochaine se tiendrait donc en 2012}

Le cycle des réunions se poursuivra en 2011, 2012 et 2013.

## C) considérations financières

### C.1 Résumé du budget/ plan financier pour 2009 -2011

[Voir modèle financier, AFSEC/GA2-03 pour les détails]

coûts en \$ US (1 000) (base 2010)

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014
dépense	166	233	223	279	353
Revenu, y compris un appui en nature	166	257	262	284	352
Fonds de réserve	60	70	94	104	111

Nombre de membres statutaires (cible)	13	16	19	22	25
---------------------------------------	----	----	----	----	----

### C.2 Proposition de structure /classement des membres du Secrétariat

NOTE: Cette proposition concernant le recrutement et le classement du personnel est basé sur la structure des grades, salaires et indemnités de la Commission de l'Union Africaine, telle que fournie par l'AFREC.

poste	grade
Chef de secrétariat	P5
Directeur finances & administration (NOTE 2)	P2
Secrétaire de bureau	GSA3
Secrétaire de comité (NOTE 2)	GSA2
NOTE 1 Exclut gouvernante, qui sera normalement payé directement. Pour expatriés Chef du Secrétariat	
NOTE 2 Ces postes à pourvoir en 2014 seulement	

### Salaires + indemnités

Le budget est basé sur une moyenne de 5 (V) de la grille des salaires de 10 points de la CUA.

Période	\$US p.a.
2011 -2013	125000
A partir de 2014	200000